Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
23 juin 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442120369-20260618-D00352210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°003522

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Délibération n°	VILLA SIMON - SAINT-NAZAIRE - REGULARISATION FONCIERE
17	

L'An deux mille vingt six, le dix-huit juin, à 16 heures, s'est réuni le Bureau, en salle la Vigie, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN, .

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,

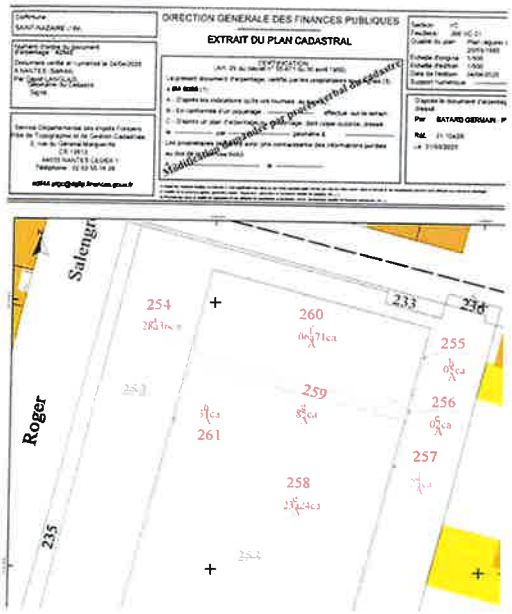
Pour la construction de 40 logements locatifs sociaux, Silène s'est porté acquéreur auprès de la commune par acte notarié du 8 février 2023 et du 10 février 2023, des parcelles cadastrées section VC n° 249 250 251, rue Roger Salengro à Saint-Nazaire.

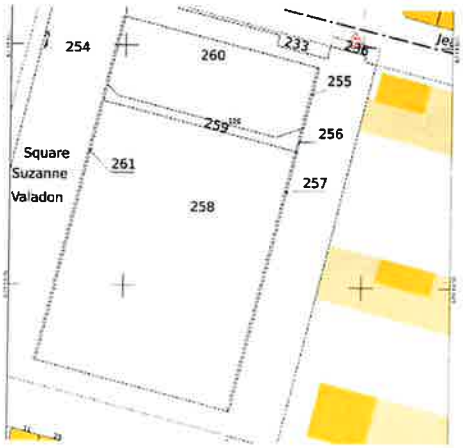
Pour ce besoin, la parcelle VC 250 a été divisée.

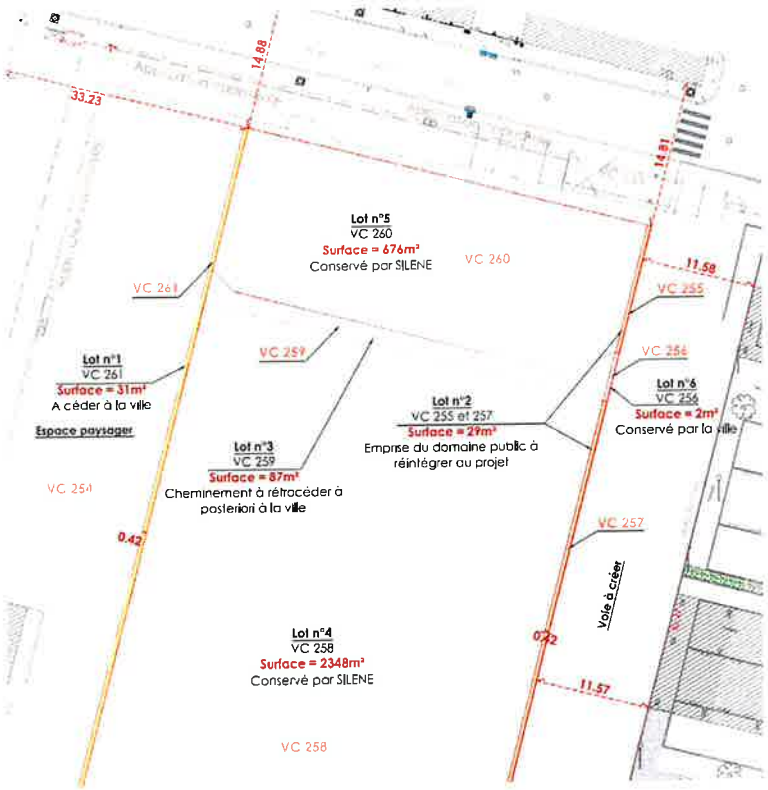
Dans la suite, il a été constaté des empiètements de part et d'autre entre les propriétés de la Ville et de l'OPH Silène. Cet état de fait doit être régularisé pour une bonne cohérence d'usage du site.

De plus, la rétrocession de la voie créée au centre de l'ilot Salengro, dénommée Allée Saadi Ferdjaoui, doit être effectuée au profit de la ville.

Pour cela, il est donc proposé de procéder à un échange sans soulte entre ces différentes emprises telles que présentées aux plans ci-joint et décrites ci-dessous :







Cession des emprises propriétés de la ville de Saint-Nazaire auprès de Silène :
Section VC n°255 et 257 pour une surface totale de 29 m²

Cession des emprises propriétés de Silène auprès de la ville de Saint-Nazaire :
Section VC n°259 (85m²) et 261 (31m²) pour une surface totale de 116 m²

La Direction Générale des Finances Publiques a rendu un avis n°2026-44184-20087 en date du 13/04/2026 faisant état d'une valeur de 1 € symbolique pour l'emprise à céder par la Ville.

L'échange foncier sera authentifié par un acte en la forme notariée dont les frais de notaire seront à charge partagée.

En conséquence, il est demandé aux administrateurs de bien vouloir :

- Approuver l'échange foncier sans soulte aux conditions précisées ci-dessus ; les frais liés à l'acte notarié étant à charge partagée,
- Autoriser la Directrice Générale à signer l'acte notarié et tout document relatif à cet échange.

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON